

AVERTISSEMENT : Ces extraits de lectures sont destinés à attirer l'attention sur des ouvrages que nous avons remarqués. Ils tentent de donner un fil conducteur parmi ceux proposés par l'auteur. Nous indiquons, soit en changeant de paragraphe, soit par l'indication (...) le fait d'avoir omis un passage, court ou long. Bien évidemment, nous incitons le lecteur à retrouver le texte intégral et acquérir l'ouvrage, ne serait-ce que par esprit de solidarité ou de soutien.

Tahar Haddad
La naissance du mouvement syndical tunisien
L'Harmattan 2013

préface (*et textes en italique*) de Mohamed Ben Larbi

Ils ont osé. Le 3 mai 2012, ils ont profané la tombe de Tahar HADDAD au cimetière d'El Jellaz de Tunis. (...) "Ils", ont un nom : ce sont les groupes salafistes qui prétendent, eu nom de leur doctrine, mettre au pas toute une société qui s'est libérée des chaînes de la dictature. Alors, qu'ils profanent la tombe de Tahar HADDAD, rien d'étonnant, parce que Tahar HADDAD est un symbole très puissant, comme les dirigeants syndicalistes Farhat HACHED et M'Hammed Ali el HAMMI, comme le poète national Abou Al Kacem CHABBI, de cette Tunisie qui a entrepris depuis le début du 20^e siècle de se libérer des chaînes de la soumission. (...) On peut certes assassiner mais on ne peut pas tuer un rêve.

Août 1924, parti des docks de Tunis, un puissant mouvement de grève gagnait rapidement Bizerte. En quelques jours, les deux grands ports du pays étaient paralysés par les dockers qui réclamaient le "salaire unique de 24 francs, comme c'est la règle aux docks de Marseille." Quelques jours plus tard, c'étaient les ouvriers des briqueteries de Menzel Jmil, de la cimenterie de Hammam-Lif, suivis par les charretiers de Bizerte, les ouvriers agricoles de Djebel Kharouba et les mineurs des bassins miniers du sud.

C'est dire que tous les grands centres manufacturiers, industriels et miniers du pays étaient gagnés par la fièvre revendicative. Un seul appel était repris par toutes les assemblées de grévistes : l'égalité de salaire pour les travailleurs, Tunisiens et Européens. C'était la première fois que les ouvriers tunisiens, mineurs, dockers, manœuvres ou simples charretiers, se dressaient unis face aux patrons et à leurs lois coloniales qui ne leur reconnaissaient pas les mêmes droits que les ouvriers européens. Dans le processus même de ces grèves, ils constituèrent leurs syndicats et proclamèrent leur confédération : la Confédération Générale Tunisienne des Travailleurs, la première confédération syndicale ouvrière dans l'ensemble de l'empire colonial français. L'existence même de cette confédération nationale était incompatible avec l'ordre colonial. C'est pourquoi elle fut immédiatement combattue avec une extrême vigueur, non seulement par l'administration coloniale et le patronat, mais également par la section tunisienne de la SFIO et la CGT, Jouhaux en tête.

En publiant, en 1927, "El 'Oummal ettouniçion", Tahar Haddad s'est fait le porte-voix de ce combat de la classe ouvrière tunisienne pour son émancipation. (...) Son premier engagement politique fut, quelques années plus tôt, dans les rangs du parti des notables et des aristocrates tunisiens : le parti Destour, le seul parti indigène à l'époque. Mais l'embrasement des grands centres ouvriers et le déclenchement des grèves à Tunis et à Bizerte donnèrent une direction radicalement opposée à son engagement politique

Qui est Tahar Haddad ?

Son grand-père, originaire du Sahara espagnol (Rio de Oro) s'est installé à Hammet-Gabès pour exercer les fonctions de geôlier (Haddad), d'où le nom qui lui est resté. Ses parents ont émigré à Tunis, poussés par la paupérisation et la politique de "pacification" coloniale du sud. C'est à Tunis que naît Tahar Haddad en 1899. (...) Il reçoit, comme la plupart des enfants, l'enseignement religieux dans un Kouttab de la capitale. Enseignement qui se poursuit à la Zeitouna et la Khaldounia, dont il a commencé à fréquenter les cours et les conférences après les événements du Djellaz (1911) (note : référence à la manifestation qui a eu lieu devant le cimetière musulman du Djellaz (Tunis) après l'annonce faite par la municipalité de Tunis de vouloir l'acquérir, auprès de l'administration des affaires foncières). En 1920, il quitte la Zeitouna avec le grade de mûtâoui et rejoint l'école tunisienne de Droit, qu'il quitte un an plus tard, pour se consacrer entièrement à l'activité politique dans les rangs du Destour où il est chargé de la propagande. Mais en 1924 il rompt avec le Destour qui s'oppose au mouvement ouvrier et à la fondation de la CGTT.

Il n'est du reste pas étonnant qu'émergent du sud de l'après-guerre - en permanence quadrillé par l'armée d'occupation - des hommes tels que Tahar Haddad ou M'Hammed Ali Hammi, le dirigeant de la Confédération syndicale nationale (CGTT). Le Sud tunisien soumis pendant toute la période coloniale au statut de région militaire administrée par des contrôleurs militaires, est le foyer des insurrections et des soulèvements permanents des Béni Yazid, des Frachich ou des Ouerghema, opposés au statut de l'indigénat et à la restriction de leur liberté de circulation.

L'université de la Zeitouna est en pleine effervescence. Le démantèlement de l'empire ottoman a sur elle un impact profond, amplifié par les appels à la renaissance islamique prêchée par les théoriciens du panislamisme, Jamel Eddine Afghani et Mohamed Abdou. (...) C'est dans ce contexte politique que Tahar Haddad fréquente les cours de la Grande Mosquée. Il ne tarde pas à rejoindre les cours de l'institution voisine - la Khâldounia - fondée en 1896 par de jeunes intellectuels issus du collège Sadiki, comme Béchir Sfar, acquis aux valeurs de progrès. (...) C'est en son sein que naît le Destour, à l'appel d'Abelaziz Th'albi, qui draine nombre d'entre eux, dès sa naissance en 1920.

Dès la fondation du premier parti nationaliste, il n'est plus question pour le jeune Tahar Haddad de formation universitaire. L'activité politique absorbe tout son temps entre la rédaction des articles de presse dans les journaux come Le temps, Ezzamân, la Voix du peuple (Liçan Achâab) et la propagande ou l'animation des réunions. Vivant d'une modeste échoppe au souk el 'Attarine, - les "prépondérants" coloniaux parleront plus tard de "l'illuminé du souk des parfums" - il n'a d'autre raison de vivre que la cause politique à laquelle il a adhéré.

Le livre de Tahar Haddad est publié à Tunis en 1927 dans une situation politique verrouillée par la liquidation de l'organisation syndicale, qui venait d'être le centre d'une

intense mobilisation sociale durant les deux années 1924 et 1925 et par les procès intentés à ses dirigeants, ainsi qu'à Jean-Paul Finidori, l'animateur de l'hebdomadaire communiste L'Avenir social. Il paraît aussi après le bannissement de Chedli Kairallah, une des grandes figures du Destour, pour avoir dénoncé, dans un article du Libéral, le bombardement français de la ville de Damas. À la faveur du procès de la CGTT, les libertés fondamentales sont supprimées : le délit d'opinion notamment, est désormais passible des tribunaux correctionnels français. Mesure qui, en un tournemain, réprime sévèrement le droit d'opinion et confisque aux tribunaux tunisiens une part de leur souveraineté juridictionnelle.

Dans ses profondeurs, la société tunisienne est en train de changer de visage. L'exode rural, qui a drainé vers les villes de la Régence un nombre important de paysans sans terres, se traduit par l'accroissement de la main d'œuvre autochtone. Dans les statistiques de 1926 le nombre d'ouvriers tunisiens dépasse celui des Européens (65 000 pour 45 000). Cette mutation annonce déjà les grands affrontements sociaux de 1936 et la renaissance nationale, au lendemain de la seconde guerre.

Dans son ouvrage, Tahar Haddad a cherché à dépasser la simple biographie du mouvement social, pour tenter d'en comprendre la genèse à travers l'étude de l'évolution des modes d'organisation des sociétés et de la structuration de la propriété. Il entreprend donc une analyse anthropologique qui le conduit à distinguer deux grands moments dans l'organisation de la production et des échanges : un premier moment basé sur le troc et caractérisé par l'absence de la propriété privée et un second moment où la propriété privée devient la structure généralisée de la production et des échanges.

Introduction

L'existence de l'homme est déterminée par sa capacité à satisfaire ses besoins alimentaires. Avec le temps, il s'est distingué de l'animal par ses capacités mentales, pour ne plus se contenter de plantes sauvages et d'eaux boueuses et insalubres. Progressivement, il a entrepris le travail de la terre et ensuite recouru aux instruments pour en améliorer la production. C'est ce capital qui a donné naissance à l'artisanat en tant que seconde branche de la production. Telle est la première phase de la socialisation, où la coopération s'est imposée à l'homme comme la condition à l'accomplissement de ses entreprises. Le travail ainsi distribué, chacun pouvait se procurer ce dont il avait besoin.

Mais la communication et la coopération, nées de cette exigence de l'amélioration de la production, se sont transformées en avidité chez quelques-uns, mus par le sentiment de leur supériorité physique et mentale. (...) L'homme faible, exposé au danger des prédateurs qu'il côtoyait, a reconnu la force physique et mentale chez son semblable et lui a abandonné l'autorité. C'est ainsi que fut assurée l'appropriation des sources de la production.

L'homme a pourtant appris qu'il ne pouvait se passer de la communauté. Mais grâce à ses capacités, il a transformé la coopération communautaire et ses bienfaits en servage. Ses semblables furent convertis en subordonnés sur ses terres et ses jardins, contre une bouchée pour apaiser leur faim. Ils se satisfaisaient de leur sort, étant convaincus de leur faiblesse, de leur ignorance et de la supériorité de leurs maîtres. Cet ordre des choses s'est perpétué depuis le stade des organisations tribales jusqu'à celui de la formation des peuples et des nations. C'est alors qu'il s'est consolidé et est devenu plus oppressif. A mesure de l'élargissement des expériences et de la découverte de nouvelles perspectives d'accumulation des richesses grâce

à la science, la ponction de la force des travailleurs et leur exploitation se sont exercées sous la pression de gouvernements, plus organisés et plus violents.

Les pays orientaux et l'Afrique furent partagés par les États européens, proportionnellement à leur puissance. (...) Mais la concurrence n'a pas pour autant cessé de croître. Elle est la cause des guerres gigantesques qui ont englouti des millions d'hommes. Chaque capital s'est efforcé de diminuer ses frais de production pour être concurrentiel avec profit sur le marché. Dans cette optique, la diminution des salaires des ouvriers était la préoccupation principale.

Historiquement, le capital est impitoyable. Mais grâce aux progrès scientifiques et au développement des savoir-faire, il s'est affirmé plus résolument confiant en son avenir, imposant aux travailleurs d'être indéfiniment sous sa dépendance et ne leur accordant que le minimum pour survivre.

C'est dans les religions et leurs représentants qu'ils se sont procuré la douce consolation de leur sort, se convainquant que les délices où se vautraient les riches étaient éphémères, alors que l'au-delà réservait les délices éternels aux déshérités, en récompense de leur renoncement ici-bas. Mais tous les moyens pour adoucir ses méfaits, la faim n'a engendré que le mal, en vertu de la maxime : le mal engendre le mal. L'humanité s'est immergée dans le mensonge, l'hypocrisie, les intrigues, le vol et le brigandage.

Des scientifiques vertueux dans différentes époques ont sévèrement réprouvé cet état de choses et imaginé un monde débarrassé des rivalités, de la concupiscence et de la tyrannie. Mais ils ne se sont pas mêlés aux couches plébéiennes pour que se produise l'effet salutaire.

La grande urbanisation des pays européens et le développement du savoir - conséquence de l'essor scientifique - et son accessibilité à toutes les couches sociales, ont éveillé les esprits et éclairé la voie du progrès. Les masses européennes et les bourgeoisies ont collaboré dans de nombreuses révolutions et des guerres sanglantes pour abolir les monarchies despotiques et le pouvoir de l'Église. Les riches étaient à l'avant-garde de ces mouvements, promettant la liberté totale et la distribution équitable de ses fruits. Mais à l'heure du partage, les Constitutions qu'ils ont élaborées, ont borné de façon précise les libertés de parole et d'action. Elles ont énoncé en premier lieu la liberté de la propriété privée et les privilèges qui l'accompagnent, sans obligations ni entraves.

Mais, en dépit de ces Constitutions restrictives, les travailleurs européens ont acquis la liberté de parole et d'action, qu'ils ont su préserver grâce au développement de l'instruction, mais aussi par les armes, pour franchir des étapes importantes vers leur but. Cette liberté, conquise de haute lutte par les travailleurs européens, n'est ni accidentelle, ni soudaine. Elle est, au contraire, le fruit de longues années de lutte contre le capital, qui armait dans leurs propres rangs des soldats chargés d'annihiler tout mouvement où il percevait des signes de la protestation et du rejet de l'exploitation.

Les choses n'en sont pas restées à ce stade. Un syndicat international fut fondé par les travailleurs, pour les rassembler et unifier leurs aspirations, alors que le capital les engageait dans les différents pays, au nom de la compétitivité, dans des guerres colossales. (...) Le nombre des ouvriers syndiqués est passé de dix millions avant-guerre, à cinquante millions en 1920.

Le progrès de ces mouvements a été guidé par des hommes de science qui ont consacré leur vie à œuvrer pour l'humanité, étudiant l'histoire de l'homme, le droit naturel, et le meilleur ordre social à même de réaliser le bonheur humain. Études concrétisées, après une longue phase de gestation qui a couvert des générations et des siècles, par le livre du professeur allemand K. Marx, traitant du socialisme en Europe et qui représente l'aboutissement des rêves de l'humanité et le guide des ouvriers probes et loyaux. (...) L'Europe a subi de ce fait de fortes secousses qui ont engendré la naissance en Russie d'un État qui incarne les rêves socialistes. Les deux forces - le travail et le capital - s'affrontent sans discontinuer dans les autres pays européens.

La plus grande plaie que ce monde doive fermer, est celle du joug européen qui ponctionne ses richesses et exploite ses peuples en vertu du droit de la puissance et de la suprématie. Pour y parvenir, il doit se doter, à l'exemple des pays européens, de toutes les armes de combat, y compris la science.

En mettant l'accent sur l'usure comme facteur initial de dislocation de l'économie, Haddad est au fait de la politique coloniale, qui a conduit à la ruine du pays (prêts à court terme, taux de crédit de l'ordre de 20%, alors qu'en Europe ils ont chuté en-deçà des 10%, achat d'obligations tunisiennes dont le cours a dégringolé en bourse, spéculation foncière). (...) C'est seulement au début du 20ème siècle que les investisseurs prennent conscience de la richesse des ressources premières d'une colonie aux portes de la métropole et que se développe une politique industrielle d'exploitation des phosphates du sud et du fer de la Dorsale tunisienne. Le meilleur indicateur de ce tournant est l'accroissement du nombre de permis d'exploitation minière, qui passe d'une centaine en 1899 à 550 en 1901. Le réseau ferroviaire se développe conjointement pour assurer l'acheminement des matières premières vers les grands ports de la Régence (Tunis, Sfax, Bizerte). En 1903, la Tunisie compte 926 kilomètres de lignes de chemins de fer et 2116 kilomètres de routes.

Ainsi, en l'espace de quelques décennies, le paysage économique tunisien est profondément bouleversé. la monnaie beylicale est remplacée par le franc, dont l'émission et le cours sont assurés par la Banque française d'Algérie et de Tunisie. L'industrie comme l'agriculture sont entre les mains d'industriels et de colons français et italiens qui en régissent l'activité. Les premières attributions de terres coloniales (expropriation, rachat des domaines) sont suivies de l'immatriculation des terres collectives de transhumance). Simple jeu d'écriture qui résout la difficulté de l'incessibilité des terres habous (note : terres indivises sous le contrôle de l'administration des habous) et en permet l'attribution légale aux nouveaux colons.

La grande intelligence des fondateurs de la CGTT est d'avoir clairement perçu, à la fois les enjeux coloniaux et les stratégies développées par la CGT et la SFIO. Les relations avec les communistes et la CGTU sont plus complexes. Ils s'opposent au départ à la constitution d'un syndicalisme national, au nom de l'internationalisme prolétarien, pour se joindre ensuite à la CGTU et soutenir son activité. Des dirigeants communistes locaux, tels Jean-Paul Finidori et Mokhtar Ayari, paient lourdement le tribut de ce soutien. Mais la mutation qui s'opère dans le mouvement communiste international se traduit par un revirement de sa politique coloniale et la rupture avec les fondateurs de la fédération communiste de Tunisie.

La question de l'Internationale ouvrière alimente les débats des dirigeants de la CGTT dès sa fondation : Internationale syndicale rouge, c'est-à-dire communiste ou Internationale

d'Amsterdam, c'est-à-dire socialiste ? Laquelle choisir ? Quelle est celle qui permet de préserver l'indépendance d'organisation et de respecter la philosophie d'orientation ? Mais le débat n'est pas tranché, à cause de l'interdiction de la CGTT. C'est au même débat qu'est confrontée, quelque vingt ans plus tard, l'UGTT. Elle est conduite à adhérer à la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) à cause de l'ostracisme de la Fédération syndicale mondiale (FSM).

La situation sociale et économique en Tunisie

La Tunisie ne connaît pas le grand capital qui a fleuri en Europe grâce aux machines industrielles dont l'invention fut favorisée par l'essor scientifique. C'est le petit capital qui y règne. Les grandes propriétés terriennes existent, mais elles sont à l'abandon et leurs récoltes faibles en raison de l'apathie générale qui procède de l'ignorance des sources de l'enrichissement et de la peur de la circulation de l'argent. Les grandes familles fuient le travail manuel pour rechercher les hauts postes étatiques ou se contenter de la perception des rentes annuelles que rapporte l'exploitation d'une part de leurs domaines. Dans leur esprit, le commerce ne s'éloigne pas des métiers manuels. Dépendre du client et le servir, manipuler des marchandises pour lui donner à choisir, sont vécus comme une lourde charge et une insulte à leur honneur. À l'exception de quelques familles qui vivent des commerces précieux, de la parfumerie et de la bonneterie, à l'ombre confortable des souks, sous les hauts toits protecteurs contre les ardeurs du soleil et les rigueurs de l'hiver. Toutes les villes du royaume partagent les mêmes mœurs.

Quand la colonisation leur a disputé la terre pour l'octroyer aux Français, ils n'ont eu d'autre solution que de l'abandonner. Nombre d'entre eux ont fait alors la découverte de l'indigence. Contraints par la force des choses à travailler et à se mêler au peuple, ils ont admis que leurs ancêtres n'avaient édifié que d'éphémères châteaux de sable. (...) C'est alors qui l'ont travaillée (la terre) avec soin en utilisant progressivement les machines agricoles. Ils ont également soutenu la compétition dans le commerce. Mais dans l'industrie, aucun renouveau palpable n'est à relever.

Considérons d'abord les ouvriers agricoles. Ils sont désignés depuis longtemps par les appellations de *khâmmaça* (note : pluriel de *khammès*) ou *râba'â* (note : paysan sans terre vendant sa force de travail pour le quart de récolte) dans certaines régions. (...) La soumission et la crainte ancestrales chez le *khammès* se sont transférées sur la personne du colon qui a converti sa part en salaire journalier, supprimé évidemment dans les périodes creuses de l'année.

La division usuelle dans les industries reconnaît trois fonctions :

- *m'allâm* ou patron : c'est le détenteur du capital. Il n'effectue généralement pas d'autre travail que celui de la vente, l'encaissement et la surveillance de ses ouvriers.
- *'khâlfa* : instruit des secrets du métier, il le maîtrise et travaille généralement pour un salaire honnête.
- *sanâ'a* : c'est l'apprenti. La plupart du temps, c'est un enfant. Son travail consiste à assister le *'khâlfa* et fixer son attention sur les gestes pour les intégrer. Il n'a pas d'autre salaire qu'une faible gratification hebdomadaire que son maître lui attribue afin de le garder à son service. Il

y a aussi les pourboires (*hlaoua*) octroyés par les clients à la réception de leurs biens. Le patron ne se gêne pas pour l'utiliser comme domestique quand bon lui semble.

Les patrons font office de *mûadibin* dans leurs boutiques et se donnent le droit d'éducation sur leurs apprentis, les frappant et les pendant par les pieds à l'aide d'un instrument nommé *falqâ*. Ils recourent à ces châtiments quand les stigmates de la colère et du dépit se lisent sur leurs traits.

La règle de l'acompte est courante dans l'industrie comme dans l'agriculture. Accordé en fonction du travail entrepris, il est constamment renouvelé, afin d'interdire au *'khâlfa* de quitter son maître. Prisonnier de cette dette, l'ouvrier ne dispose d'aucune autre solution et ne travaille que pour s'en libérer. (...) La seule voie pour le *'khâlfa* de sortir de cette impasse est de s'acquitter de son trop-perçu par le travail. Sinon, c'est la prison comme punition et le retour chez son patron, quand bien même il aurait trouvé meilleur salaire ailleurs. Tel est le motif premier des avances concédées par les patrons aux *'khâlfa*.

Mais la situation s'est encore détériorée avec l'entrée du grand capital français en Tunisie, dont la principale conséquence fut le dépérissement des industries tunisiennes. Aujourd'hui, elles s'acheminent vers leur total effondrement. La production a décliné et nombre d'ouvriers se retrouvent au chômage ou à la disposition des nombreux projets coloniaux, comme les travaux ferroviaires ou routiers, les mines et leurs différentes activités.

Les détenteurs de capitaux n'ont pas réussi à juguler tant soit peu la concurrence des marchandises européennes en se réunissant pour s'entraider à s'équiper pour améliorer leurs productions et les conformer aux nouvelles demandes du marché. La jalousie, le manque de confiance, la compétition autour de chaque client et la crainte que leurs bénéfiques ne se confondent, sont les causes chroniques de leur échec.

Le retard pris par l'industrie, à cause d'un outillage inefficace, touche de la même façon l'agriculture qui ne cesse d'employer des outils traditionnels sur la majorité des terres demeurées tunisiennes. Mais si les importations ont éprouvé les industries, les recettes intérieures et extérieures de l'agriculture sont demeurées florissantes. Ses bénéfiques extérieurs sont même les plus lucratifs. Ce qui s'est traduit par la course effrénée à l'exportation des céréales et du cheptel de la part des négociants, provoquant de fortes hausses des prix dans les villes et la famine dans les campagnes, comme on peut le constater tous les ans.

Mais dans leur grande majorité, les agriculteurs n'ont pas abandonné leurs procédés anciens, le plus souvent par manque de moyens, mais également par une apathique tempérance, fondée sur la peur de la perte et la crainte de l'incertitude du gain. Esprit qui est fort répandu chez les plus vieux qui, par résignation, ne conçoivent pas d'investir une part de leurs bénéfiques pour améliorer leur production.

Le groupe le plus actif aujourd'hui, qui réalise les meilleurs bénéfiques, est celui des juifs. (note : Les usuriers juifs, qui se réduisent à quelques dizaines de familles, sont d'origine livournaise. Installés en Tunisie dès la fin du 17^{ème} siècle, ils ont favorisé les échanges commerciaux entre la Régence de Tunis et les ports francs de la Méditerranée. Mais ils ont également assuré l'étranglement de l'économie tunisienne par la pratique d'une usure des plus drastiques. Quant à la communauté juive autochtone, affranchie par le Pacte fondamental de Mohammed Bey (1857), de son ancien statut de *Ahl ad-dhimma* (protégés), qui la contraignait au paiement d'un impôt de capitation, au port d'une coiffe noire, entourée d'un turban violet,

pour la distinguer de la communauté musulmane, et à la résidence dans des quartiers spécifiques (*Hara*), elle n'en reste pas moins essentiellement plébéienne, rejetée par les juifs livournais qui sont complètement intégrés dans la communauté européenne).

Ils disposent généralement de liquidités qu'ils emploient à endetter les agriculteurs et les artisans. Avec quelques étrangers, ils contrôlent l'exportation agricole, ainsi que toutes les importations et disposent de leurs entrées auprès des banques, où œuvrent nombre d'entre eux. Quant aux Tunisiens musulmans, qui ont mauvaise réputation à l'étranger, ils ne participent aux échanges commerciaux qu'en tant qu'intermédiaires.

Toutes les matières premières employées par les industries tunisiennes arrivent de l'étranger, acheminées non par les artisans eux-mêmes, mais par les usuriers qui prélèvent au passage de substantiels bénéfices. C'est le cas par exemple de la laine des chéchias, de la soie de tissage, des textiles, du bois, des métaux, et de façon générale de toutes les matières employées par l'industrie. Les outils agricoles sont distribués par des intermédiaires qui en retirent de lourds dividendes. Il en va également ainsi des récoltes pour lesquelles les agriculteurs ont engagé tous leurs avoirs, supporté la rigueur de l'hiver et les canicules de l'été. Leur grand dénuement les pousse à les vendre, la plupart du temps sur pied, aux courtiers juifs et étrangers, qui en retirent, par de simples transactions, d'importants bénéfices.

Les producteurs tunisiens de façon générale n'ont pas le sens de l'économie pour affronter les crises qui menacent leurs activités et leur subsistance même. (...) Les producteurs tunisiens de façon générale conduisent leurs affaires sans discernement et considèrent, parce que l'égoïsme effréné et la jalousie sont enracinés en eux, qu'elles seraient plus florissantes et leurs clientèles plus fournies sans les voisins qui les concurrencent. Cette mentalité est très répandue chez les artisans, mais les agriculteurs ne manquent pas non plus de prétextes à chicanes et querelles.

Il nous faudrait des encyclopédies pour traiter de la question des foyers, de la vie conjugale, de ses heurs et malheurs, de la multiplication des divorces et de leur commodité. Sujets qui nécessiteraient de longs efforts et une réflexion approfondie sur le sens de la vie. (note : On voit que la famille et plus particulièrement la condition féminine sont des sujets qui préoccupent Tahar Haddad. Ce qui annonce en comme le second ouvrage qu'il publiera en 1929 : *La femme tunisienne face à la charia et la société* et qui lui vaudra les plus vives attaques de la part des dignitaires religieux et des professeurs de l'Université coranique de la Zeitouna.) La colonisation s'est infiltrée dans une société malade à laquelle elle a aisément imposé ses volontés et prescrit ses lois.

Le réseau ferroviaire a été développé pour faciliter l'acheminement des minerais. Les usines, les fours à chaux et les cimenteries trouvaient à leur disposition une armée de chômeurs, taillables et corvéables à merci pour des salaires dérisoires. Quant aux autres, ils peuplent la voie publique à mendier et chaparder.

Le flot de mendiants est continu dans les lieux publics. On les voit vautrés à même le sol avec le ciel pour couverture. Les plus chanceux trouvent à s'abriter dans les renforcements des boutiques, qu'ils se disputent bien évidemment parce que trop exigus pour tous les contenir. Cette vision effrayante liquéfierait leurs semblables. Mais derrière les murs des maisons, les spectacles sont aussi nombreux. J'ai pu voir comme beaucoup, nombre de parents aculés par la misère et le désespoir, pousser leurs enfants en âge de scolarisation à travailler. Ceux-ci se sont alors fondus dans la masse des portefaix et des cireurs.

Le peuple croit généralement que les autorités qui le gouvernement sont la source de tous ses maux. Ainsi, le paysan rend le gouvernement responsable de la fragilité de sa condition et des dommages que subissent ses récoltes. Et l'artisan rapporte à l'injustice du gouvernement la mévente de ses marchandises et le préjudice fatal, voire la ruine, que lui causent les produits d'importation. Quant au commerçant, confronté aux dettes et au refus des banques étrangères de lui accorder des prêts, et acculé de ce fait à la ruine en l'absence de quelque bien à hypothéquer ou à vendre, il ne manque pas également de mettre sa situation au compte du gouvernement. Les ouvriers lésés dans leurs salaires et les chômeurs se figurent que leur déchéance est du ressort du gouvernement, à cause de l'absence de toute protection, du droit à l'indispensable instruction et de son iniquité dans l'exercice du pouvoir. Leur jugement est en bonne partie exact. (...) mais quel gouvernement serait porté à de telles attentions s'il n'était aiguillonné par une puissante force populaire, consolidée au sein d'associations dynamiques, divergentes dans leurs actions mais unies sur l'objectif de le soumettre à la souveraineté du peuple et de le contraindre à consacrer ses efforts à l'amélioration des conditions de vie.

C'est cet esprit antigouvernemental qui a réveillé les Tunisiens à la conscience politique. (...) Les Tunisiens ont accédé à la conscience politique en multipliant leurs plaintes contre le gouvernement et ses agissements. Ce qui a conduit à la formation le 17 ramadan 1339 (7 mars 1920) du Parti libre constitutionnel, qui a déploré l'ordre alors présent et réclamé auprès du gouvernement français la réforme du système de gouvernement du pays, conformément au programme politique en neuf points publié et présenté par de multiples délégations.

L'association coopérative économique tunisienne

Nous n'avons cessé depuis le retour de M'hammed Ali de débattre et de rechercher une réalisation économique bénéfique pour la nation et conforme à ses dispositions. (...) Le 29 juin 1924, l'assemblée constitutive, qui devait adopter les statuts et élire le bureau de la société, fut convoquée dans la grande salle de la Khâldounia. (...) le premier discours fut tenu par nous-mêmes :

*"Honorables frères,
Je salue du fond du cœur cette grandiose manifestation qui est un symbole d'espoir.
Je voudrais vous entretenir des sociétés coopératives économiques qui, à leur fondation, en rassemblant des fonds substantiels, s'appuient sur l'argent. Mais leur finalité ne consiste pas à réaliser des bénéfices qu'elles distribuent à leurs sociétaires en fin d'exercice. (...) Les sociétés coopératives économiques telles que nous les comprenons visent deux objectifs considérables et inséparables : l'un matériel et l'autre moral. L'objectif matériel consiste à atténuer la cherté de la vie en combattant la spéculation virulente par la distribution aux sociétaires des biens de consommation à des prix inférieurs à ceux du marché. ce qui n'empêche pas qu'elles réalisent des bénéfices, dont une part est consacrée au fonctionnement, en réduisant, voire en supprimant les intermédiaires de vente et d'achat, et dont l'autre part est investie dans le développement de l'entreprise, qui peut passer ainsi de l'achat du produit fini à sa fabrication, comme par exemple l'ouverture d'une minoterie pour transformer le blé en semoule.*

Quant à l'objectif moral, le plus important dans la coopération économique et qui constitue sa spécificité, c'est l'éducation permanente de l'esprit d'entreprise par la vulgarisation des principes économiques et la formation des citoyens aux procédures et principes modernes de transaction et de gestion (...)."

Il fut suivi par Monsieur Tahar Sfar, dont voici le texte du discours :

"Honorables messieurs,

Vous êtes aujourd'hui rassemblés en ces lieux et je vois resplendir sur vos visages l'annonce de ce qu'entreprennent quelques Tunisiens. La société coopérative économique qu'ils fondent nous portera à rattraper, grâce à la coopération, les nations économiques avancées. (...) Nous en espérons l'engagement de notre pays dans voie du progrès et de la croissance matérielle, indice de tout progrès généré par l'intelligence. L'histoire atteste que la réussite des nations et le développement des sciences et de la culture ne furent rendus possibles que par l'amélioration des conditions matérielles et l'accumulation des richesses.

Empressez-vous mes frères d'œuvrer au progrès de votre pays, à l'ascension de son renom parmi les nations et à la consolidation de son rang économique. Redoublez d'effort pour édifier ce projet, dont les statuts, qui en définissent le cadre, vous seront soumis. (...)"

L'initiateur de ce projet a pris ensuite la parole :

"Messieurs et chers frères,

La détermination et la volonté des grands hommes que j'ai fréquentés, dont les seuls moteurs sont le progrès et le bonheur de leur pays, m'ont encouragé à l'action. Chaque fois que j'ai scruté leur situation, j'étais pris de regret pour mon pays. (...) À mesure que j'en approfondissais l'étude (de la science économique) et en surprénais les secrets, son caractère magistral et sa grande visée s'affirmaient pour moi, parce qu'elle est la base de toutes les lois de l'accumulation des richesses et de leur partage, de leur reproduction et de leur consommation.

Toute nation qui ne s'inscrit pas dans cette voie est tôt ou tard condamnée à la régression. Préoccupations totalement absentes chez nous à cause de l'inexistence d'intellectuels qui conseillent les artisans, les agriculteurs et les commerçants, impuissants à assurer leur propre émancipation. (...) la voie qui me semble concorder avec la situation de notre pays est celle des sociétés coopératives. (...) je vois qu'il est indispensable de commencer par la constitution de sociétés de coopérative de consommation. Cette optique est partagée par une élite de jeunes Tunisiens que j'ai consultés. (...) Aujourd'hui, par la grâce de Dieu, nous vous avons invités afin de vous en faire l'exposé et de profiter de vos appréciations pertinentes, dans le sens où nous sommes complémentaires. Et que Dieu nous guide sur le chemin de la réussite et de la chance."

Mais la grève des dockers de Tunis, en même temps qu'elle en a contrarié la réalisation, a déterminé un cours nouveau dans l'histoire des travailleurs du Royaume de Tunis, donnant naissance à de nombreux syndicats dans les villes portuaires, base de la fondation de la Confédération générale tunisienne du travail.

Le mouvement jeune Tunisien, fondé par l'aristocratie tunisoise en 1906 et copié sur le modèle Jeune Turc, disparaît rapidement de la scène politique. Le parti libre constitutionnel (Destour) qui lui succède en 1920, se révèle tout aussi rapidement incapable de dépasser le cadre des revendications tièdes et de franchir le tabou de la colonisation. Haddad écrira dans ses "Pensées" propos du Destour et de ses dirigeants : "Tout cela aboutit aujourd'hui à cette requête présentée au gouvernement français pour nous accorder un statut appelé "Constitution". Et c'est à cette "revendication bidon" que nous appelons aujourd'hui le peuple."

Dès le début de la colonisation, la scène politique tunisienne était le lieu des mêmes affrontements idéologiques qui traversaient le monde ouvrier en Europe. Et, à l'heure où la scission entre socialistes et communistes était consommée, la classe ouvrière tunisienne voyait se dresser deux organisations politiques (les fédérations tunisiennes de la SFIO et du Parti communiste) et deux organisations syndicales (la CGT et la CGTU).

Le troisième facteur tient à la personnalité des principaux animateurs de la jeune Fédération communiste de Tunisie, qui ont tenté de promouvoir une politique d'alliance avec le mouvement nationaliste naissant (1920-1921), avant de venir en appui au mouvement gréviste et à la Confédération syndicale nationale. Face à la levée de boucliers de toutes les forces politiques et syndicales, la fédération communiste était la seule organisation à reconnaître la légitimité du mouvement ouvrier national et de son organisation syndicale. Stratégie politique qui est à mettre au compte des deux principaux dirigeants de la fédération communiste de Tunisie - Robert Louzon et J-P Finidori - qui se révéleront d'opiniâtres adversaires des nouvelles orientations du Parti Communiste Français, avec lequel ils ne tarderont pas à rompre, pour rejoindre le mouvement anarcho-syndicaliste en France et animer sa revue, Révolution prolétarienne.

Robert Louzon est "l'âme du Parti communiste de Tunisie", comme le décrit justement le Résident Général Lucien Saint. Ingénieur des mines et docteur en droit, il participe à l'unification des socialistes français au sein du Parti socialiste unifié et finance l'acquisition du local de la CGT de la rue de la Grange-aux-belles, à Paris. Ce qui lui vaut son licenciement de la Compagnie du gaz de Paris et le conduit à quitter la métropole pour Tunis (1913) où il découvre la réalité sociale de la colonisation. Il participe au sein de la fédération de Tunisie de la SFIO à la bataille entre communistes et socialistes qui conduit à la naissance du PCF au congrès de la scission à Tours. Principal animateur de la fédération communiste, il publie en 1922 un réquisitoire enflammé contre le régime colonial et ses alliés indigènes diffusé à deux mille exemplaires et qui lui vaut procès et expulsion. Appuyé par une intense campagne à Paris, menée par la Ligue française des droits de l'homme et du citoyen, il tente en vain de revenir à Tunis. Il rejoint à Paris les rangs du PCF où il anime la presse communiste française et se lie à la gauche du parti (Souvarine, Monatte, Rosmer). Exclu en 1925 pour avoir dénoncé la bureaucratisation du parti les vagues d'exclusion, il participe à la fondation de "La Révolution Prolétarienne", organe d'expression des syndicalistes révolutionnaires.

J-P Finidori quitte la Corse, sa terre natale, en 1910 et arrive à Tunis "muni d'un viatique provenant de la vente d'une vache" et d'une expérience de l'injustice et de la lutte pour la survie. Frappé d'interdiction des concours administratifs en raison d'une infirmité physique, il se présente auprès du Résident Général Alapetite qui lui donne, "à la place d'un emploi, un billet de rapatriement pour son village". Il réussit, grâce aux amitiés corses, à entrer comme employé temporaire au service de l'état civil de la municipalité de Tunis. En 1924, il participe aux réunions des grévistes et soutient activement leurs revendications en leur ouvrant les colonnes de "l'Avenir Social". Ce qui lui vaut une condamnation de dix ans de bannissement du territoire de la Régence. Arrivé à Paris, il rejoint le groupe anarcho-syndicaliste de la "Révolution prolétarienne" animé par Monatte, Rosmer, Souvarine et Louzon.

Fonder, dans un pays sous Protectorat, une organisation nationale indépendante, est un acte éminemment politique, parce que poser la question de l'égalité des droits et des

salaires, revendication qui a soudé l'ensemble de la classe ouvrière au sein de la CGTT et de l'UGTT, revient simplement à dire que l'égalité est inconciliable avec le régime colonial.

Farhat Hached, le dirigeant de l'UGTT, fut plus qu'un leader syndical, il partagea avec Habib Bourguiba la direction du mouvement national. Et il le paya de sa vie. Mais au lendemain de l'indépendance, emportés par les illusions du nationalisme triomphant, nombre de dirigeants syndicalistes occupèrent de hautes responsabilités dans le Néo-Destour et participèrent aux différents gouvernements d'union nationale dirigés par Bourguiba, renonçant au principe fondateur de leur engagement syndical : l'indépendance de la classe ouvrière tunisienne.

La grève générale de janvier 1978, première grève générale de l'ère bourguibienne, constitua un tournant capital dans le sens où elle relit à l'ordre du jour la question de l'indépendance de l'UGTT vis-à-vis de l'État et des partis politiques. Question qui fut au centre des débats dans toutes les structures de la confédération et qui se traduisit par la démission de ses dirigeants du parti destourien et l'adoption d'un article des statuts interdisant aux dirigeants syndicaux d'occuper des postes de responsabilité dans tout parti politique.

La révolution tunisienne qui célèbre le 21ème siècle, place l'UGTT au centre du combat de classe que se livrent d'une part le peuple opprimé et d'autre part un gouvernement provisoire qui continue la même politique d'endettement et d'appel au Fonds Monétaire International, à l'Union européenne et au G8. (...) Encadrés le plus souvent par les syndicats locaux, des comités de protection de la révolution essaient dans tout le pays et réclament la chute du gouvernement Ghannouchi, premier ministre pendant onze longues années de Ben Ali, la dissolution du parti au pouvoir, le Rassemblement constitutionnel démocratique, un monstre aux moyens financiers démesurés et le nœud gordien de la corruption, la dissolution du Parlement, de la Constitution, de la police politique, l'arrestation et le jugement de tous les responsables de la corruption à tous les niveaux de l'État et des élections à une Assemblée constituante souveraine.

L'initiative des ouvriers à l'activité syndicale

Toutes ces souffrances qui étaient pour l'ouvrier tunisien des morsures dans un corps sans vie, sont devenues avec les événements les aiguillons de son éveil. La légalisation des organisations syndicales et du droit de grève en Europe, qui portent atteinte à la toute-puissance du capital, est sans doute le facteur primordial de cet éveil, auquel il faut ajouter l'immigration d'ouvriers européens, drainés par la colonisation. Abstraction faite de leurs aptitudes et leurs connaissances, qui se révélèrent parfois inférieures à celles des ouvriers tunisiens, ils disposent de la priorité à l'emploi, d'une très large supériorité de salaire et chaperonnent en maîtres incontestés la main d'œuvre tunisienne. Familiarisés en Europe avec les luttes sociales et syndicales, ils ont formé en 1919 une union syndicale affiliée à la Confédération métropolitaine (CGT), sans rencontrer le moindre obstacle de la part des autorités. Ils ont organisé des grèves victorieuses dans les usines et les chemins de fer, auxquelles les ouvriers tunisiens s'étaient associés en adhérant aux syndicats et en participant aux assemblées. Ils ont aussi écouté les discours des leaders ouvriers - Durel, Malivin et Belgrain - qui revendiquaient la liberté et l'égalité, vilipendaient le capital et déclaraient que le travail est la religion des ouvriers et que tout privilège de race ou de religion ne peut que briser la chaîne de leur union et faire échec à leurs aspirations.

Mais la célérité des ouvriers européens à la reprise du travail, dès la satisfaction de leurs revendications et la partialité de leurs leaders, y compris dans la distribution des allocations de grève, ont conduit les ouvriers tunisiens à découvrir l'iniquité et les privilèges au sein même des syndicats qui les appellent à combattre cette même iniquité et ces mêmes privilèges. Ils s'en sont progressivement détournés, soit pour s'isoler et se disperser ou pour fonder pendant la guerre des caisses d'entraide indépendantes, comme les cheminots musulmans (*L'Entente amicale*) ou les ouvriers des monopoles de tabac, dont l'affiliation au syndicat français est à ce jour refusée. Depuis l'adoption du décret de naturalisation, les ouvriers français en sont devenus les propagandistes les plus zélés, profitant des protestations des Tunisiens quant à la cherté de la vie et la modicité de leurs salaires, pour leur présenter la naturalisation comme la solution de tous leurs problèmes. (...) C'est alors que la grève des dockers de la capitale est survenue.

Le nombre des dockers de la capitale s'élève au moment le plus intense du trafic maritime, c'est-à-dire l'été, à 1600 / 2000 ouvriers, pour décroître ensuite jusqu'à la saison estivale suivante. Issus des différentes régions du Royaume, la plupart de ces ouvriers travaillent en tant que journaliers. Celui qui peut travailler garantit son pain, sinon il est condamné, lui et sa famille, à la faim. Face à l'impossibilité d'employer tout le monde, les contremaîtres sont contraints d'établir une rotation dans le recrutement. La tâche du docker consiste à charger et décharger les navires. Étant donné le poids des marchandises manipulées, comme les plaques et poutres métalliques et les containers, il n'est pas de jour sans que ne surviennent des accidents (contusions, blessures et fractures) ou des décès provoqués par la chute des charges lourdes. Ce qui arrive tous les deux ans, voire tous les ans. Mais les travailleurs disposent d'une couverture médicale en cas d'accident du travail, ainsi que d'une indemnité journalière équivalente à une demi-journée de travail durant leur convalescence. Cette assistance n'est pas le fait de la miséricorde, mais de la loi sur les accidents du travail conquise par la lutte des travailleurs dans le monde. Ce droit n'est pas particulier aux dockers, mais couvre, à l'exception des métiers traditionnels, toutes les professions contrôlées par l'inspection du travail. Les patrons de l'artisanat qui continuent d'ignorer de telles obligations, peuvent cependant donner comme charité les sommes nécessaires aux soins de leurs employés. Sommes qui sont évidemment considérées comme avancées sur salaire et que l'ouvrier doit acquitter par son travail ; sinon c'est l'incarcération qui l'attend. (...) Mais la plupart du temps, les ouvriers qui vivent dans la crainte du licenciement, ignorent tous ces droits.

Il est deux catégories de dockers : les uns travaillent en soute à réceptionner et stocker ou décharger les marchandises, les autres, à quai, à les acheminer vers les navires ou les stocker dans les dépôts des douanes. Compte tenu de leur charge de travail, les premiers perçoivent un salaire légèrement supérieur aux seconds. Salaires qui ont progressivement évolué pour atteindre en 1924 - année où la cherté de la vie était devenue plus oppressante qu'auparavant - 12 francs pour les dockers à quai et 14 francs pour les dockers à bord. Quand on sait que le salaire hebdomadaire du docker n'excède pas l'équivalent de deux journées de travail, soit 24 et 28 francs par semaine, et que hors des docks ils n'ont aucune autre occupation, on comprend leurs incessantes réclamations d'augmentations de salaires.

Leurs grèves, interprétées comme des actes répréhensibles, se sont succédées sans qu'ils ne réussissent à se doter d'un syndicat qui aurait unifié leurs forces et atténué la toute-puissance de leurs adversaires. À chacune de leur mobilisation, fût-elle insignifiante, ils ont subi, en plus de l'adversité, les violences policières et les emprisonnements. C'est ce qui

explique l'échec de toutes leurs actions et ce qui les a conduits à solliciter les conseils de leurs concitoyens les plus éclairés. Dès qu'il fut informé des péripéties de la grève, M'hammed Ali a pris la décision d'ajourner le projet de la société coopérative pour aider les dockers à résoudre leur problème. (...) Grâce à l'action de ce comité, le peuple, qui était indifférent à la mobilisation des grévistes, leur a apporté aide et soutien selon ses moyens. Mais ils étaient insuffisants pour soutenir une grève qui a duré 23 jours (jusqu'au 23 septembre 1924). Ne disposant pas de fonds de réserve, les ouvriers ont saisi tout l'intérêt de la fondation des syndicats en tant qu'expression de leur solidarité pour disposer des ressources nécessaires pour affronter et prévenir l'adversité.

Les réclamations qu'ils présentaient aux sociétés étaient :

- 1/. L'établissement d'un salaire unique de 24 francs comme c'est la règle aux docks de Marseille.
- 2/. L'augmentation de 50% des salaires pour les jours fériés.
- 3/. L'augmentation de 33% des salaires pour le travail de nuit.
- 4/. Le paiement de 4,50 francs pour les heures supplémentaires sur la base de huit heures de travail par jour.

La dernière réunion, avant le déclenchement de la grève, entre les dockers et les représentants a eu lieu le 13 août, dans les locaux de *Cheikh el Medina*, en présence du directeur de la Sûreté. (...) Les ouvriers, qui ne cédaient pas sur leur principale revendication, furent rabroués par le directeur de la Sûreté en ces termes : "Si vous voulez travailler au salaire de Marseille, vous n'avez qu'à y aller !" Hamouda Zaghouani, l'un des dockers, nous a rapporté ce qu'il lui avait rétorqué : "Nous étions à Marseille et y avons travaillé un certain temps. Mais quand ils ont eu à se passer de nous, ils nous ont dit : "Que chaque étranger regagne son pays. J'ai moi-même été reconduit jusqu'au porte de Tunis, encadré par des policiers comme un criminel ou un prisonnier (...)"

Les délégués ont quitté les lieux pour informer leurs mandants des résultats des pourparlers, et la grève fut proclamée. (...) Conformément aux recommandations du comité, les ouvriers ont désigné comme président du comité de grève Béchir Boudamgha, assisté de Béchir Faleh, devenu par la suite secrétaire du syndicat des dockers. La foule paisible des grévistes se rendait tôt au port pour prévenir toute éventuelle riposte des sociétés d'acconage. L'après-midi, ils se réunissaient à la Bourse du Travail, rue *Al Jazira*, pour débattre des activités de la journée et s'inciter mutuellement au calme jusqu'à la résolution du conflit.

La police montée est intervenue pour boucler tout accès au port afin de protéger la main d'œuvre de remplacement recrutée par les sociétés. En agissant ainsi, les sociétés tentaient de semer le doute et la peur dans les rangs grévistes et de briser la chaîne de leur solidarité. Mais la manœuvre a échoué parce qu'elle n'a pas entamé la détermination des dockers à poursuivre leur grève.

La prolongation de la grève fut le signal d'une chaîne de provocations, dont la première fut l'arrestation de Béchir Boudamgha, considéré comme le principal animateur de la grève, et de deux autres camarades, suite aux événements de Bab Jedid. Sept cents grévistes se sont rassemblés sur la place du commissariat de la rue de Constantine et dans les rues adjacentes en scandant : "Ou on libère notre camarade, ou nous emprisonne tous, parce qu'il ne diffère pas de nous". L'avocat des grévistes qui s'est rendu sur les lieux s'est vu répondre par Compana qu'il n'avait nulle intention d'emprisonner Boudamgha, qu'il l'avait certes incité à reprendre le travail, mais que son objectif était de comprendre les motifs de la grève.

Le 28 août, en se rendant au port comme à leur habitude, ils furent brutalisés par les militaires et les policiers qui formaient un barrage. Ils ont alors unanimement décidé de se rendre au tribunal français pour porter plainte pour coups et blessures contre les forces de l'ordre. (...) Le jour même, vers 14 heures, ils se sont retrouvés à la Bourse du Travail pour débattre des événements. Béchir Boudamgha s'est le vé pour dire :

"Voilà seize jours pleins que nous patientons. Malgré la misère et le besoin qui menacent notre existence quotidienne, nous avons traversé cette période sans que ne se produise le moindre trouble. Mais je vois approcher le jour où s'épuiseront nos réserves alimentaires.(...) Nous ne pourrons continuer au-delà de trois jours. Nous supporterons jusque là toutes les oppressions et les provocations brutales. Passé ce délai, nous serons obligé de réagir si on nous heurte, de frapper si on nous frappe. Et si on réclame notre sang, nous serons prêts à le voir couler."

Son discours fut accueilli par un tonnerre d'applaudissements et approuvé par les différents orateurs qui l'ont suivi 5...). Mais le même jour, vers 18 heures, une violente dispute, qui a rapidement dégénéré en rixe, a éclaté entre des grévistes et des *Ouerghli* qui avaient été recrutés pour briser la grève. Tout au long de l'avenue Bab Jedid, des volées de chaises de café se sont abattues sur les *Ouerghli*. Le cheikh des *Touatia* (tribu du Sud tunisien), qui se tenait devant son café, a été blessé ; de même que de nombreux *Ouerghli* qui d'habitude étaient escortés par la police entre le port et leur domicile.

Le 5 septembre au matin, alors que les grévistes se rendaient comme à leur habitude au port, ils furent accueillis à coups de ceinturons et de crosses par les policiers et les soldats pour les empêcher de parvenir jusqu'aux briseurs de grève. Quelques grévistes excédés se sont alors saisis de barres et de bâtons trouvés sur les lieux, pour riposter à la sauvagerie des forces de l'ordre. la situation au port a dégénéré, mais les briseurs de grève ont pu s'éclipser. Des grévistes et quelques agents de l'ordre ont été blessés. Cinq grévistes furent arrêtés et déférés le lendemain devant le tribunal français pour coups et violences. L'un d'eux a été relaxé, alors que les quatre autres ont été condamnés de deux à quatre mois de prison, confirmées par la cour d'appel d'Alger. À l'expiration de leur peine purgée à Alger, ils sont rentrés excessivement amaigris et meurtris par leur séjour, et... à leurs frais.

Les représentants des sociétés se sont concertés pour réclamer des autorités la réquisition de l'armée ou des prisonniers comme dockers, jusqu'à la fin de la grève. (...) Le délégué de la résidence a conclu en disant : "Dans cette affaire, je fixe les limites de la fonction du gouvernement qui veut rester neutre et n'intervenir ni pour les sociétés, ni pour les ouvriers. Ceci étant, je suis disposé à examiner toutes les remarques que les sociétés d'acconage voudront présenter."

Les négociations n'ont repris qu'au soir du 30 août dans les locaux de la direction de l'Intérieur, en présence du directeur de la Sûreté Compana, qui suivait les débats en silence. (...) Les propositions faites par les sociétés aboutissaient à consentir une augmentation de 75 centimes pour les dockers à quai et de 1 franc pour les dockers à bord. (...) C'est évidemment un refus catégorique qui a accueilli cette proposition. (...) "Je vous tiens pour responsables, s'est-il (le directeur de la Sûreté) exclamé, si la grève n'a pas cessé lundi prochain". Et s'adressant particulièrement à Béchir Boudamgha et Béchir Faleh, présidents du comité de grève, il a ajouté : "Vous devez utiliser votre autorité pour influencer sur vos camarades". (...) Compana, comme la plupart des Français, considère qu'étant musulmans, les ouvriers

tunisiens n'ont aucune indépendance d'initiative et d'esprit, que leur leader les dirige à sa guise en maître absolu, tel un chef de bande ou de tribu.

Au terme d'un long débat il fut décidé à l'unanimité de renouveler les instances du comité de grève. Un nouveau comité présidé par Mohamed Khiari, et composé de Hamouda Zaghouani, Ahmed Meddeb, et de Mohamed Salah Belhassen, s'est constitué.

Le 3 septembre, les grévistes, conduits par les membres de leur comité, se sont rendus à Carthage, pour informer le bey, qu'ils considéraient comme leur ultime recours, de leur situation. Ils furent reçus par le Grand ministre Mustapha Denguezli (...) leur fit la réponse suivante : "Son Altesse fait dire qu'il est très affecté par cette situation. L'écho des troubles que vous avez causés à Bab Jedid et Kâllaline avec les *Ouerghli* lui est parvenu. Il vous appelle à reprendre le travail et vous informe qu'il prend en main cette affaire personnellement." "Excellence, lui a répondu Mohamed Khiari, nous n'avons pas sollicité le bey afin qu'il appuie les sociétés en nous contraignant à la reprise du travail. (...) Nous voulions l'instruire quant aux agissements de ceux qui ont piétiné nos droits, pour qu'on ne puisse dire qu'il restait une issue que nous n'ayons empruntée (...)"

Le 4 septembre au matin, ils ont diffusé le "communiqué rouge" qui exprimait leur total désespoir et l'iniquité de toutes les administrations et instances gouvernementales. Il fut publié le lendemain par Le Progrès sous la titre "la grève des dockers" et accompagné du commentaire suivant :

Depuis un moment, les dockers de la capitale et de Bizerte sont en grève. Leur problème a pris un tour qu'il n'aurait pas dû prendre. Quelques-uns de leurs dirigeants ont été arrêtés, puis relâchés. À chacune de leurs démarches, ils ont trouvé les portes closes. Ce qui les a contraints à publier le communiqué suivant : "COMMUNIQUÉ des dockers au peuple : (...) Même le bey nous a ordonné de nous soumettre à la volonté du gouvernement et des acconiers. Vous tous qui nous avez aidés à vivre jusqu'à présent, nous vous faisons juges de la situation. Contre ce gouvernement qui veut nous affamer, nous sommes décidés à défendre le pain de nos enfants, dût-il nous en coûter la vie. Nous espérons que vous resterez toujours à nos côtés contre les affameurs, ennemis de l'Humanité".

Le gouvernement a donné l'ordre de fermer la Bourse du Travail, après évacuation et dispersion des grévistes. (...) Devant l'impossibilité de réunir une assemblée, les deux comités - de grève et de soutien - se sont réunis le lendemain matin pour constater, qu'en l'absence d'une structure syndicale, l'épuisement des fonds de secours et la faim interdisaient la prolongation de la grève. Il fut alors décidé :

- 1/. D'accepter provisoirement la proposition de l'augmentation unique de 1 franc faite par Compana.
- 2/. DE faire cesser la grève à compter du 7 septembre, sans condamner ceux qui reprendraient le travail avant cette date.

Convention des docks (...) il est décidé (...) - Le travail à La Goulette et ses dépendances : les horaires de travail et les salaires précités s'appliquent à La Goulette et ses dépendances. C'est pourquoi, il est attribué une indemnité journalière de 2,50 francs, en compensation des frais de déplacement. Il appartient aux entrepreneurs d'assurer le déplacement des ouvriers ou de leur attribuer ladite indemnité. (...) Tunis le 14 novembre 1924.

Leur dernière grève diffère de toutes les autres par la présence à leurs côtés d'intellectuels sincères, qui ont épousé leur cause parce qu'ils ont senti la percée d'un mouvement social revendicatif. (...) La leçon a porté ses fruits ; leur fermeté s'est propagée dans les autres secteurs ouvriers de la capitale et dans les différentes régions du Royaume. En quittant l'Union des syndicats français, ils avaient perdu tout espoir. la grève des dockers l'a rallumé. Dans tous les milieux ouvriers, on en suivait les péripéties et on s'inquiétait heure par heure et jour par jour de son évolution.

Les grèves de Bizerte

Deux jours après Tunis, la grève est proclamée par 115 ouvriers aux docks de Bizerte (15 août) et motivée par les faibles salaires et l'augmentation exorbitante du coût de la vie. (...) C'est la raison pour laquelle, jugeant leur situation intolérable, ils ont réclamé leur alignement sur les dockers de Tunis et exigé 13 francs par jour et l'application de la loi des huit heures. Leurs revendications sont donc différentes de celles des dockers de Tunis. Ce qui démontre l'inexistence de relation entre les deux mouvements grévistes.

Le village de Menzel Jmil se trouve à proximité de Bizerte. la briqueterie de M. Jacob, juif naturalisé qui a rang de capitaine dans l'armée française, se trouve au pied d'une colline qui surplombe la mer. Elle emploie huit cent ouvriers. Ses ouvriers touchent des salaires dérisoires pour dix heures de travail par jour.

Les ouvriers de la société Hersant des docks de Bizerte. Cette société qui emploie habituellement 194 ouvriers s'occupe de l'entretien du port et de la pose en mer des brise-lames. Ses ouvriers travaillent dix heures par jour pour un salaire journalier de 7 à 9 francs. le 15 août, jour du déclenchement de la grève des docks, ils ont déposé une demande d'augmentation de 75% de leur salaire, sans pour autant déclencher la grève. (...) Ils attendraient jusqu'au 4 septembre, jour de paiement des salaires. C'est ce jour-là qu'ils ont cessé le travail et déclenché la grève. Avant les événements du 11 septembre, que nous relaterons plus loin, une grande manifestation spontanée s'est déroulée au cours de laquelle trois cents ouvriers ont tenté d'entrer en contact avec des ouvriers italiens qui avaient travaillé dans les ateliers de la société Hersant. La police a procédé à l'arrestation d'un manifestant, qui fut accompagné jusqu'au commissariat par la foule qui réclamait sa libération ou l'arrestation de tous les manifestants.

Les ouvriers de Djebel Kharouba. Les ouvriers sont employés (dix heures par jour pour des salaires de 5 à 8 francs) essentiellement aux tâches agricoles comme le battage et la moisson, et accessoirement à l'entretien de l'aérodrome local. (...) face au rejet de leur demande d'augmentation de salaire, les ouvriers ont proclamé la grève le 6 septembre, qui fut suivie par 87 d'entre eux.

Les charretiers de Sidi Ahmed. Sidi Ahmed est un village de la banlieue de Bizerte. L'activité des charretiers y consiste à transporter des pierres entre Si Ahmed, Bizerte et leurs proches environs. Ils travaillent 10 heures par jour pour un salaire de 6 francs. C'est également le refus de leur demande d'augmentation (10 francs par jour) et de réduction de l'horaire de travail (huit heures par jour) qui les ont contraints à la grève. En raison de leur division, la

mobilisation ne fut pas massive début septembre. Mais, progressivement, les uns après les autres ont rejoint le mouvement, pour finir par constituer un groupe de soixante grévistes.

Tel était le tableau de la mobilisation à Bizerte et ses environs où la plupart des ouvriers se connaissaient à cause de la proximité de leurs lieux de travail, de leurs liens de parenté et de voisinage. Le soir, la rue et les cafés les réunissaient, et le moindre évènement était immédiatement connu de tous. Ce qui explique l'influence qu'ils ont exercés les uns sur les autres et éclaire l'enchaînement des grèves. L'accord fortuit ou concerté de leurs employeurs - exception faite de la société Hersent - est le facteur primordial de l'extension rapide des mouvements de grève qui a fini par toucher 564 ouvriers.

Le jeune et entreprenant Mohammed Khmiri, originaire de Bizerte, assurait la coordination entre ces comités en tant que secrétaire général, secondé par Tahar Ben Salem, véritable pilier de l'organisation, qui se révélera à l'occasion de la grève de Hammam-Lif, comme nous le verrons plus loin, un grand meneur d'hommes.

Les liens avec la capitale furent établis. Khmiri et Ben Salem se rendaient régulièrement à Tunis pour se concerter avec les membres du comité de soutien. La décision fut prise de soutenir financièrement la grève de Bizerte et de l'appuyer par l'envoi de dirigeants de Tunis. Mokhtar Ayari, Ahmed Taoufik Madani et Ahmed Ben Milad se sont relayés à Bizerte, accompagnés le plus souvent par quelques autres camarades pour cette mission.

Mohammed Khmiri a tenté de s'entretenir avec le propriétaire de la briqueterie de Menzel Jmil. Mais ce dernier lui a répondu qu'"il ne tolérerait aucun intermédiaire entre lui et ses esclaves", avant de fermer son usine et de partir en France, espérant que ses ouvriers, acculés par la faim, l'auraient rappelé sous peu.

Peu après, la situation s'est clarifiée par le choix - quoique vague - des employeurs d'ouvrir des négociations. Mais Compana est intervenu le 9 septembre et a été à la base d'évènements tragiques et douloureux. Il était convaincu que la violence de ses menaces avait cassé la grève des dockers de Tunis. Sa vanité et sa confiance en ses propres méthodes s'en sont trouvées renforcées. C'est dans cet état d'esprit qu'il est arrivé à Bizerte. Sa première tâche fut de convoquer Mohammed Khmiri pour le menacer, faire étalage de son pouvoir et le sommer d'user de son prestige et son autorité pour contraindre les ouvriers à la reprise du travail. Calmement, Khmiri lui a répondu en ces termes : "Je ne détiens aucune autorité qui me permette d'imposer la reprise du travail. J'ai été engagé par les ouvriers afin de les conseiller et de rédiger leurs doléances pour un salaire mensuel de 300 francs". "Si tel est le cas et que tu n'as aucune autorité sur eux, a répliqué Compana, je t'accorde les 300 francs indéfiniment si tu le veux, contre ton départ cette nuit même pour Tunis, de manière à ce que je m'entende avec eux en ton absence. Tu n'as pas le choix."

La journée du 11 septembre 1924. (...) La nouvelle de la convocation de Khmiri qui a fait le tour de la ville, a eu pour effet de drainer une foule massive devant le commissariat. La rumeur, corroborée par la présence du directeur de la Sûreté, avait couru qu'il était question de l'exiler. (...) Quand la voiture (avec Khmiri) a démarré, la rumeur de l'exil est devenue certitude. Les mains se sont alors saisies du véhicule, laissant tourner ses roues dans le vide. Khmiri était innocent des crimes qui lui étaient imputés et la foule était fermement décidée à le défendre.

La police était incapable de disperser la foule ou même de la contenir, et l'affrontement s'est prolongé tout l'après-midi du 11 septembre. Vers 17 heures, des soldats noirs d'infanterie furent dépêchés vers le commissariat pour "assurer l'ordre", selon l'euphémisme courant. (...) Vingt-sept arrestations furent opérées sous prétexte de conspiration. Ainsi, tous ceux qui étaient conduits au commissariat n'avaient plus la chance d'en sortir. La foule inquiète a compris qu'il s'agissait en fait de véritables arrestations. Dès lors, elle s'est opposée à toute nouvelle arrestation et la violence s'est rapidement transformée en empoignade. De jeunes enfants et quelques manifestants se sont saisis de pierres pour les lancer en direction des agents.

On a rapporté que le directeur de la Sûreté fut atteint à la tête et la cuisse. (Robert Beck : note : né en 1887 ; ancien séminariste, mobilisé pendant la guerre de 14-18, il a déserté et s'est vu condamné à cinq ans de travaux forcés. Ouvrier à l'arsenal de Ferryville, il a milité au sein de la CGTU et de la Fédération communiste. Condamné à un an de prison en tant que gérant du Prolétaire le 16 mars 1926, pour "provocation de militaires à la désobéissance", il a connu le chômage et la misère. Fut logé au local de la Fédération communiste de la rue Bel-Khir à Tunis, puis à l'école de la pêcherie à Bizerte par l'institutrice communiste Milliex. Il a quitté la Régence en 1929."). Le communiste Robert Beck est intervenu pour appuyer la grève et condamner l'attitude partisane du gouvernement, criant à la foule : "Le gouvernement vous a castrés et vous êtes moins courageux que des femmes. Sinon, comment comprendre qu'il puisse vous mépriser de la sorte ?" mais son discours fut interrompu par des bruits de détonations.

Seules les balles qui sifflaient et déchiraient leur chair les ont poussés à la fuite, poursuivis par les soldats qui s'abattaient sur eux à coups de crosses. Toute cette tragédie s'est déroulée dans la nuit noire. Au bout de quelques heures, il ne restait plus que les policiers et les soldats qui ont sillonné la ville toute la nuit. Cette situation a duré trois jours. Vers trois heures du matin, le directeur de la Sûreté a réussi à regagner Tunis, accompagné de Khmiri, qui fut embarqué le lendemain même à destination de Marseille, où il est resté un mois. Le gouvernement accomplissait la première partie de son plan, qui consistait à éloigner le dirigeant de la grève, pour régler le conflit à sa manière.

Les blessés dénombrés étaient au nombre de quarante, dont deux ont décédé : M. El Arbi Ben Ahmed Koumi, un homme de soixante ans, dont el corps fut entièrement contusionné par les coups de crosses, et M. Mabrouk Ben Mohamed Eddahech, plus connu à Bizerte sous le nom de Youssef Matri.

Le 30 novembre, six délégués ouvriers conduits par Tahar Ben Salem, se sont réunis avec les représentants des compagnies d'acconage pour établir une convention signée par les deux parties, qui stipulait :

- 1/. La fixation du taux horaire à 1,50 francs pour le docker à quai et de la journée de travail à 8 heures.
- 2/. La fixation du taux horaire à 1,75 francs pour le docker à bord.
- 3/. L'attribution d'une augmentation de 50% pour toutes les fêtes islamiques. Soit deux jours pour *l'Aïd el Kabir*, deux jours pour *l'Aïd Assaghir*, un pour le *Mouled*, un pour *l'Achoura* et tous les vendredis.
- 4/. La majoration de 50% des heures supplémentaires.

Ainsi un accord fut conclu sans l'intervention des forces de l'ordre et la situation reprit son cours normal.

L'élargissement de l'activité syndicale

Les grèves de Tunis et de Bizerte ont mobilisé l'attention et produit un impact considérable sur les ouvriers tunisiens, particulièrement parmi les familiers du syndicalisme, qui ont fini, en désespoir de cause, par désertier l'Union syndicale française pour affluer massivement vers M'hammed Ali. (...) Au lendemain de leur grève, ce sont les dockers de Tunis, qui avaient saisi tout l'intérêt d'une telle initiative et qui avaient réalisé que l'individualisme était la cause de leurs souffrances et de leur exploitation, qui ont formé le premier syndicat tunisien. Leurs employeurs par contre étaient organisés au sein de riches et puissantes compagnies qui dictent leur loi à une masse ouvrière divisée. Pour les dockers, la leçon de la dernière grève fut la nécessité d'un syndicat qui permettrait de disposer des moyens indispensables pour l'affronter. (...) les dockers affluèrent pour adhérer à leur nouveau syndicat et se dotèrent d'un ravissant petit local.

À Bizerte et ses environs. Tirant les enseignements de leur expérience et convaincus qu'il n'existait pas d'autre voie de se rendre maîtres de leur devenir, les ouvriers s'attelèrent, immédiatement après les grèves, à fonder leurs syndicats.

Syndicat des dockers (premier syndicat formé).

Syndicat des ouvriers de l'entretien du port.

Syndicat de la minoterie de Sidi Chellouf.

Syndicat des ouvriers de l'Arsenal de Sidi Abdallah.

L'union des syndicats de Bizerte.

À Tunis. Chez les cheminots, la direction du syndicat a été confiée à Brahim Ben Amor, élu par la suite à la direction de la Confédération. (...) la direction du syndicat des ouvriers de la Halle au Grain s'est également constituée. Mohammed Ghannouchi, son premier secrétaire, élu par la suite à la direction de la Confédération, fut une des victimes de l'exil. (...) le syndicat des bonnetiers s'est rallié à ce mouvement en quittant l'Union des syndicats français. Mohamed Kabadi, son premier secrétaire, fut élu à la direction de la Confédération avant d'être également exilé.

La direction du syndicat des minotiers était assurée par Mohamed Ben T'hami, analphabète mais doté d'une grande autorité dans l'ensemble de la corporation. (...). Le syndicat des artisans de la soie, métier très ancien, fut également fondé et dirigé par Ali Mana'i, le plus loyal des hommes, qui a consacré toutes ses forces au travail syndical. (...) Le syndicat des tramways a quitté l'Union départementale CGT, après avoir débattu la question, pour rejoindre les syndicats tunisiens. (...) Les maroquiniers, qui comptaient dans leurs rangs Tahar Ben Salem et Béchir Joudi ont aussi rejoint les syndicats tunisiens. (...) Après de nombreuses réunions à Hamma-Lif, le syndicat des ouvriers de la cimenterie Thermes fut fondé, avec pour dirigeants Mohamed Dakhlaoui et Mohamed Ben Salem Ben Milad, Saïd Jbali et Othman Oussif.

L'ensemble de ces syndicats se sont formés entre le premier octobre et décembre 1924. (...) Nous nous concentrons maintenant sur l'analyse du contexte de la fondation de la Confédération syndicale tunisienne qui fut le point de départ d'évènements considérables.

Comme nous l'avons relaté, toutes les précédentes grèves des dockers n'avaient rencontré aucune aide. Mais au cours de leur dernière grève, l'Union des syndicats français, au vu du soutien apporté par une fraction des intellectuels, a tenté d'intervenir en leur nom pour les inclure dans leurs rangs ; l'objectif étant d'interdire la constitution d'une force indépendante d'elle. À ce propos, de nombreux débats ont opposé M'hammed Ali, qui était conscient de la nature de la manœuvre et Durel (docteur ès lettres, nommé professeur au collège Alaoui en 1898, puis au lycée Carnot), secrétaire de l'Union des syndicats français, qui abhorrait l'expression "syndicat tunisien", disant "qu'il participait à la division de la force du travail face au capital uni". Rien ne justifiait à ses yeux une telle division dès lors que les différences raciales et religieuses étaient proscrites des principes syndicaux. (...) Propos auxquels M'hammed Ali répliquait en ces termes :

"Je ne prends en considération ni l'opinion des ouvriers qui ont quitté votre organisation, ni leur passé douloureux, mais vous répond simplement au sujet de la division qui vous pèse : rien ne vous interdit d'être membre du syndicat tunisien puisqu'il se prépare à rejoindre l'Internationale (syndicale), conformément aux principes ouvriers mondialement établis. Ainsi, nous éviterons la division dont vous craignez les risques. Dans tous les pays de la planète, la formation des syndicats obéit à la conformation des peuples. Chaque nation dispose d'une organisation reconnue par l'Internationale. Pourquoi la Tunisie ne serait-elle pas considérée comme une nation parmi les nations - ce qu'elle est en réalité - si elle n'était assimilée à une terre française ? Dans ces conditions, rien ne nous empêcherait de nous unir, si ce n'est la qualité de "protecteurs" qui vous interdit de condescendre à nous considérer comme vos égaux. Quant à l'expérience syndicale et professionnelle, dont vous déplorez l'absence chez les autochtones, je ne la nie pas. Nous ne sommes tous que des travailleurs, qui ne pouvons progresser que par notre solidarité. De ce fait, je ne saisis pas le sens du "vous" et du "nous" entre travailleurs".

Les partisans de l'Union (CGT) n'étaient pas les seuls à s'opposer aux syndicats tunisiens. Des Tunisiens l'étaient également, comme Ahjmed Ben Milad, secrétaire du syndicat de la maroquinerie, affilié à l'Union et Mokhtar Ayari, initialement l'un de ses propagandistes. Il avait plusieurs fois pris la parole dans les assemblées des dockers à la Bourse du Travail, en particulier pour dire : "Votre séparation de l'Union vous prive de l'appui de vingt-cinq millions de travailleurs. Parce que les principes ouvriers sont internationalistes et qu'(il est inconcevable de vous isoler (...))"

L'affaire ne s'est pas arrêtée à ce stade. *Tunis socialiste*, organe de l'Union départementale de la CGT et de la section tunisienne de la fédération socialiste, a pris part au tollé mené par les journaux financiers et colonialistes et a lancé une campagne contre le projet des syndicats tunisiens, les dépeignant, sous la plume de son éditorialiste, comme un projet islamique qui mine l'unité ouvrière.

C'est dans cette situation tumultueuse qu'est arrivé à Tunis le secrétaire général de la CGT, Léon Jouhaux. (...) Pour préparer cette rencontre, le comité de propagande a décidé de lui remettre un mémoire sur la situation et les causes qui avaient déterminé la fondation d'une Confédération tunisienne du travail. Rapport en français, dont voici le texte :

"La nécessité de l'organisation des ouvriers autochtones est née des dernières grèves des dockers. Déclenchées à Tunis en août, suivies de celles de Bizerte quelques jours plus tard, ces grèves ont rencontré l'assentiment moral et psychologique de tous les Tunisiens. (...) Le travailleur tunisien est ignorant de l'exigence de l'amélioration de sa condition sociale. C'est pourquoi il est livré sans vergogne, pieds et poings liés, aux griffes de l'exploitation, au seul profit du capitalisme international.

"Le mouvement ouvrier autochtone qui se dresse aujourd'hui, ne peut accepter les termes de la loi de 1884, parce que l'esprit de cette loi, adoptée par l'Assemblée nationale le 13 mars de la même année et publiée le 21 mars, est strictement nationaliste. C'est ainsi que la brochure, connue sous le nom de brochure Waldeck-Rousseau, explicite l'article 4 de la loi en question. Notre volonté aujourd'hui est de faire de la Cénéfédération générale tunisienne des travailleurs, l'organisation véritable de tous les travailleurs dans ce pays affiliée à l'Internationale."

L'objet de la réunion fut introduit (...) par le Docteur M'hammed Ali. (...) Jouhaux lui a succédé pour exhorter à l'unité en ces termes : " Les travailleurs ne gagnent rien à être divisés. La CGT française ne fait aucune distinction religieuse ou raciale. Notre Confédération mondiale regroupe 20 millions de travailleurs de tous les pays du monde." Et il a ajouté qu'il était venu en Tunisie pour étudier la situation générale et particulièrement la condition des travailleurs. "Les ouvriers tunisiens souffrent du comportement de leurs camarades européens", dit-il Ce qu'il avait constaté d'emblée. "Il leur appartient, en les rejoignant, a-t-il ajouté, de les obliger à les respecter." Tout en condamnant la mobilisation ouvrière, il a affirmé que la constitution d'une Confédération tunisienne ne peut conduire qu'à l'échec ; et il a conclu en disant : "Vous êtes libres d'adopter vos propres règles. mais je reviendrai dans un an pour constater que vous ne réussirez jamais en constituant un syndicat indépendant".

Mokhtar Ayari a pris la parole pour le contredire (...) La Confédération, lui a-t-il répondu, respectera leur choix, qu'ils optent pour la 3ème Internationale, c'est-à-dire Moscou, ce que j'approuve, ou pour la 2ème Internationale, c'est-à-dire Amsterdam". (...) Mokhtar Ayari a conclu la réunion en signalant que Jouhaux avait promis de revenir dans un an et qu'il fallait travailler d'arrache-pied pour infirmer ses plans et lui faire la démonstration de notre force. La réunion a été levée sous les applaudissements et les cris de "Vive la Confédération tunisienne des travailleurs".

La formation de la confédération générale tunisienne des travailleurs

La conscience ouvrière, comme nous l'avons exposé, a évolué au cours de l'histoire. Évolution qui a suivi progressivement celle des idées humanistes et des efforts consacrés à combattre ses adversaires. Des caisses de bienfaisance, on est passé aux associations d'entraide, réservées à leurs membres. Des associations corporatives, soucieuses de l'amélioration des salaires et vouées à combattre les abus de pouvoir, furent ensuite fondées. Elles ont fini par s'unifier au sein d'une même organisation. C'est ainsi que la mobilisation a permis, progressivement, la constitution d'(organisations populaires qui ont réussi à s'agréger solidement au sein d'une organisation nationale commune.

Mais les idées qui inspiraient ces mouvements divergeaient. Les intellectuels révolutionnaires, rompant avec l'esprit de négociation, de doléances et d'attente, inculquaient aux ouvriers l'esprit de révolte pour les préparer à affronter le pouvoir et l'argent. Aucun droit,

pensaient-ils, ne pouvant être acquis par la seule négociation s'il n'existe pas une force pour briser l'arrogance et la cruauté des capitalistes. La finalité de ce courant de pensée est l'affranchissement de toute propriété, que seule la révolution est à même d'accomplir. Tel était le fondement de leur scission. Ce courant était connu sous le nom de socialiste internationaliste, prenant le nom de communiste avec le triomphe de ses idées à Moscou après la Grande Guerre. Mais la majorité socialiste a refusé de franchir ce pas, considérant que sa stratégie devait se borner d'une part à la négociation, d'autre part à la conscientisation et l'éducation des ouvriers. Seules des forces pacifiques, pensait-elle, pouvaient conduire au succès.

Toutefois, les hommes n'ont pas préservé ces idées de la falsification et des manigances. D'autres conceptions sont nées, qui ont érigé ces idéaux en emblèmes, tout en œuvrant pour le seul profit des nationaux, sans considération pour les autres, dont l'exploitation pouvait se perpétuer. C'est ainsi qu'est née la thèse de la collaboration entre l'ouvrier et le capital, développée par les syndicats réformistes, tandis que l'antagonisme de ces deux forces ne faisait que s'aiguiser. La confusion était semée. Tout en réclamant de principes justes, ils œuvraient en fait à défaire l'unité des travailleurs, au profit de pouvoirs occultes. Cette stratégie est apparue dans toute sa clarté en Europe et notamment en France. Cependant les organisations européennes qui se réclament de l'internationalisme révolutionnaire ne sont pas dénuées d'égoïsme, en ce sens où elles se considèrent comme les citadelles de la puissance et les sources nourricières de toutes les autres organisations.

La société tunisienne, comme nous l'avons établi, était peu portée à la solidarité. L'éveil ne s'est manifesté qu'avec la Grande Guerre et quelques autres circonstances de moindre importance. La conscience de la misère et l'esprit de solidarité ont commencé à germer. Mais l'idée de la révolution sociale était loin d'être mûre. Pareil objectif ne peut être décrété parce qu'il partirait en fumée. Il serait alors difficile de rassembler fumée qui s'envole.

Le Royaume de Tunisie ne peut assumer une révolution même si elle était dirigée contre le pouvoir qui le régit. Certes, il ressemble à un brasier, à cause de la profonde misère et du cauchemar qu'il endure. Mais en vérité il ne détient pas les clés du succès dont il a grandement besoin. Les fondements durables et pacifiques de la construction d'une vie libre et heureuse résident dans l'existence de forces sociales armées de l'instruction.

Il n'est pas superflu de rappeler que les communistes ont compté absorber l'organisation ouvrière tunisienne. C'était également la prétention du parti de Jouhaux et Durel, la SFIO. Mais il est vrai que tout chasseur ne chasse que pour attraper du gibier.

Devant l'échec de leur initiative, les communistes ont opté pour la voie de la coopération. S'appuyant sur l'effervescence et l'enthousiasme créés par les grèves, ils ont en vain tenté d'unifier les objectifs et la stratégie. La perspective révolutionnaire, exportée par les communistes français dans les colonies, fut rejetée au profit de la réforme. C'est sur cette base que fut posée la construction de la Confédération des travailleurs.

La Confédération s'est fixée comme objectif de générer des syndicats des associations de formation sociale, pour diffuser les livres et les publications et pourvoir à la scolarité des enfants des travailleurs afin qu'ils accèdent à la spécialisation dans les domaines scientifiques, professionnels et agricoles. De telle sorte que la main d'œuvre tunisienne puisse augmenter sa capacité de production et par-là même améliorer ses salaires.

Le développement en Tunisie d'un mouvement social, basé sur une solidarité collective des diverses couches sociales, vise à cultiver l'esprit de responsabilité et à encourager l'enseignement et la formation. Il ne peut en résulter qu'un immense profit pour tout le pays, et qui le préparera à adhérer à l'idéal socialiste au lieu d'agrandir le fossé entre les classes et d'accroître leur conflit. Tels sont les principes et les objectifs qui ont présidé à la fondation de la CGTT.

Les fondateurs

M'hammed Ali
Brahim Ben Amor
Mohamed Kaddour
Béchir Joudi
Mokhtar Ayari
Mahmoud Kabadı
Mohamed Ghannouchi
Béchir Faleh
Ahmed Eddor'i
Mohamed Khiari
Tahar Ajam
Mohamed Dakhlaoui

Les statuts de la CGTT

La propagande dans le royaume

Analyse de la situation

La réunion de Fondouk Al 'Harir

La grève de Hammam-Lif

L'entreprise Thermes est installée à Hama-Lif sur les coteaux du Djebel *Bou-Kornine* et la chaîne qui le prolonge. Elle exploite les carrières de pierres et produit du ciment et de la chaux. Deux équipes - une de jour et l'autre de nuit - se relaient toutes les dix heures pour que ses fours ne s'arrêtent pas de fonctionner. Trois cents ouvriers y travaillent pour des salaires compris entre six et sept francs et cent autres ouvriers travaillent pour le compte d'entrepreneurs qui assurent le transport de la production de l'entreprise. (...) Malgré les protestations répétées des ouvriers, leurs salaires n'ont pas bougé. (...) Seuls trente-cinq des quatre cents ouvriers de l'entreprise ont adhéré au syndicat. Les autres se sont contentés d'assister aux réunions et d'approuver ce qui s'y disait en confessant : "Nous sommes de pauvres gens qui ne comprennent rien à ces idées mais nous voulons nous mettre en grève pour améliorer nos salaires".

Ayant perçu le danger, l'entreprise a pris l'initiative de licencier Mohamed Dakhlhlaoui, identifié comme le principal moteur de l'agitation, pour recruter quelqu'un d'autre à sa place. Cet incident a décuplé la véhémence des ouvriers qui étaient décidés à déclencher la grève s'il n'était pas donné satisfaction à leurs revendications dans les quinze jours.

Tahar Ben Salem, qui avait déjà témoigné sagesse et rigueur lors des grèves de Bizerte, a accepté sans hésitation d'être présent au nom de la Confédération aux côtés des grévistes le jour de la proclamation de la grève. Il a séjourné à Hammam-Lif pendant toute la durée de la grève pour assister les ouvriers dans leurs négociations avec l'entreprise et leur éviter de tomber dans les pièges des infractions au règlement. Trois jours après, la grève s'est étendue au domaine de Potinville - propriété de l'entreprise Thermes qui exploite à la fois ses carrières et ses terres agricoles - où les ouvriers ont immédiatement pris contact avec leurs camarades de Hammam-Lif pour les informer de leur mobilisation et de leurs revendications salariales.

Seule se manifestait l'intransigeance des policiers et des gendarmes, coordonnés par Didier, le commissaire de la banlieue. Elle était même plus implacable que lors des grèves précédentes. Quant à Compana, il accourait quotidiennement au commissariat local pour donner ses instructions. Le 25 janvier, le commissaire Vialas s'est adressé aux grévistes rassemblés devant la place du palais du bey pour les questionner sur les motifs de leur grève et sur leurs salaires.

Les grévistes ont calmement répondu à ses questions. Mais le jour même, deux grévistes ont été arrêtés sous le prétexte d'avoir empêché des Italiens de se rendre à leur travail. Trois jours après, ils étaient relâchés. Le 28 janvier au matin - dixième jour de grève - quelques grévistes ont pris le chemin de la montagne. Le délégué de la Confédération, Ben Salem, craignant de possibles incidents, a couru à leur suite pour tenter de les ramener. La scène s'est déroulée sous les regards d'un brigadier de police - il a du reste témoigné devant le tribunal avoir vu Ben Salem faire signe aux grévistes de revenir - et d'une poignée d'agents. Mais il fut arrêté vers quinze heures, ainsi que les membres du bureau syndical (...) sous l'accusation d'obstruction à la liberté de travail d'ouvriers italiens, comme l'avait affirmée la presse diffamatrice. Cette accusation reposait sur le témoignage d'un groupe d'ouvriers *Fezzan* (tribu du Sud tunisien) qui s'étaient désolidarisés de la grève.

Le 28 mars, le tribunal prononçait les jugements suivants : Mohamed Dakhlaoui (acquitté), Mohamed, le frère de Dakhlaoui (10 mois de prison et 4 ans d'éloignement) ; Mohamed Ben Milad et Saïd Jbali (2 mois de prison et 2 ans d'éloignement), plus la charge des frais de justice. Quant à la presse calomniatrice, la seule à avoir voix au chapitre, elle s'est abattue sur l'évènement, dénonçant la grave menace qu'il constituait pour l'autorité de la France. Elle a même poussé l'outrance jusqu'à décrire de chimériques harangues révolutionnaires tenues aux grévistes.

Toute cette mobilisation hostile a réussi à ruiner la grève. Les travailleurs ont ravalé leurs espoirs et réintégré le travail dans l'accablement et la division. Ils n'ont réussi à obtenir de la bouche du commissaire qu'une vague promesse verbale d'augmentation. Mais en réalité, ils ont eu droit à une diminution de leurs salaires, comme nous l'ont confirmé les grévistes. Ils ont été nombreux à quitter les lieux à la recherche de meilleurs moyens de subsistance. C'est le sort qu'ont connu également les ouvriers de Potinville. La Confédération a publié des communiqués dénonçant le traitement infligé aux grévistes par les agents de l'ordre. L'

ensemble des secrétaires syndicaux ont cosigné une adresse au Premier ministre publiée par la presse. La répression s'est alors accrue et les dirigeants de la Confédération ont été arrêtés.

L'arrestation des dirigeants de la Confédération

Le 5 février, M'hammed Ali et Mokhtar Ayari ainsi que J-P Finidori, représentant du parti communiste en Tunisie, furent arrêtés et déferés à la prison civile de Tunis sous l'accusation de complot contre la sûreté intérieure de l'État. Le 7 février, trois mille ouvriers se sont rassemblés au port se sont dirigés vers la résidence générale de France pour transmettre un communiqué signifiant leur préoccupation face à cet évènement déplorable. Le soir même, après la dispersion de la manifestation, Mahmoud Kabadi, Mohamed Ghannouchi et Ali Karoui furent arrêtés sous le même chef d'inculpation.

L'accusation a développé pour l'essentiel les allégations suivantes : le Parti constitutionnel tunisien (Destour), formé depuis quelques années et dirigé par des avocats, considère que la France est isolée politiquement et ruinée économiquement. (...) Le trait d'union entre le Destour et le parti communiste est la CGTT, dont la fondation fut confiée à l'accusé M'hammed Ali Ben Mokhtar que ses antécédents et son séjour en Turquie et en Allemagne désignaient particulièrement pour conduire cette mission à bonne fin.

Le 12 novembre 1925, le procès pour complot, instruit par le procureur de la République contre les dirigeants de la Confédération et Finidori, est ouvert. la cour du tribunal est obstruée par les forces de police et l'armée.

Le public a afflué au tribunal, mais les gens n'ont pu accéder à la petite salle d'audience, en parti occupée par des agents en civil, qu'en déjouant la surveillance. Le procès, qui a duré cinq jours, était présidé par M. Guyot, vice-président du tribunal.

Dans son réquisitoire, le procureur de la République a dépeint la formation des syndicats tunisiens comme une entreprise de préparation à la grève générale en, vue de la liquidation de l'œuvre française en Tunisie. "Ce dessein, a plaidé le Procureur, est confirmé par tous les témoins qui ont rapporté les propos antifrançais tenus par les accusés. Mais, faute de temps, il n'a pu se traduire dans l'activité des syndicats. Il eût été imprudent d'attendre l'exécution de ce programme, dont on n'aurait pu prédire l'issue".

Le témoin à charge le plus important était l'inspecteur général du travail Sequin, qui a déclaré : "Je ne dis pas que M'hammed Ali et Mokhtar Ayari ne sont que des agitateurs. Ils ont été mes auxiliaires pour rétablir le calme et la paix dans les grèves précédentes que j'ai arbitrées officiellement. je peux dire, a-t-il ajouté, que je connais mieux les ouvriers que quiconque puisque j'exerce en Tunisie depuis de nombreuses années..." Mais le Procureur de la république l'a interrompu en disant : "N'oubliez pas M. Sequin que vous êtes un fonctionnaire". Propos qui ont provoqué une vive réaction de la défense.

M. Amato, un entrepreneur italien travaillant avec les entreprises Thermes, est également intervenu pour témoigner de la condition ouvrière, de la légitimité des revendications salariales et de l'absence de toute agitation pendant la grève. "J'ai accordé à mes ouvriers, dit-il, les augmentations demandées et ils ont repris le travail".

À la fin du cinquième jour du procès et après une heure de délibération, les juges ont rendu les jugements suivants : M'hammed Ali, Mokhtar Ayari et Finidori (dix ans de bannissement du territoire français et de ses colonies), Mohamed Ghannouchi, Mahmoud Kabadi et Ali Karoui (cinq ans de bannissement). le 28 novembre 1925 au soir, les condamnés ont été embarqués pour l'Italie. Seul Mahmoud Kabadi s'est pourvu en appel. Un mois après, la cour d'appel a confirmé sa condamnation et il fut banni.